

CHEMINONS ENSEMBLE N°8

SEPTEMBRE 2009.

Le mot du maire.

Les vacances sont déjà finies et, toutes et tous, nous avons repris nos activités.

Comme vous avez pu le constater, votre équipe municipale a profité de ce répit estival pour effectuer quelques aménagements dans notre village. Je dois d'ailleurs remercier nombre de Cheminioniers (qui se reconnaîtront bien facilement) pour l'intérêt qu'ils ont pris à l'embellissement de notre commune. Ce travail collectif a été récompensé par un prix prestigieux : l'inscription de Cheminon au tableau d'excellence départemental des villes et villages fleuris 2009. Je reconnais qu'une telle récompense me permet d'être fier de représenter Cheminon lors de diverses réunions et je ne manque pas, d'ailleurs, de favoriser ce sujet afin que chacun prenne conscience que les Cheminioniers ont matière à justifier cette fierté.

Ceci est aussi le fruit de différents travaux que vous avez pu suivre et que vous allez encore constater. Aujourd'hui, il n'est pas l'heure de faire un bilan mais différentes réflexions me tiennent à cœur et je veux vous les faire partager.

Nous avons dû entreprendre une restauration partielle des Halles qui présentaient quelques faiblesses dangereuses pour les usagers de la route et les promeneurs et piétons qui aiment se rassembler à l'abri de cet édifice pourtant non classé. Les travaux s'étaient bien passés et nous étions heureux de pouvoir fournir une structure consolidée pour la fête de Cheminon, jusqu'à ce qu'un accident stupide remette en cause une partie des travaux. Soyez rassurés, tout sera remis en ordre et c'est actuellement le domaine des assurances. N'en déplaise à une certaine mauvaise langue qui aurait préféré « *que nous attaquions les travaux de l'église plutôt que d'entreprendre les Halles* ».

À ce sujet, je me sens obligé de vous faire partager mon ressenti. En effet, l'église ne peut pas être le seul pôle d'intérêt du village. Celui-ci est un tout dont nous avons la charge et que nous devons entretenir. Pourtant, en ce qui concerne l'église Saint-Nicolas de Cheminon, nous n'avons cessé de travailler pour obtenir les subventions qui vont nous permettre de poursuivre les travaux de restauration. Ceux-ci sont estimés à environ 1 200 000 €. Vous vous rendez compte que 1% gagné en subvention représente déjà une somme énorme. La part la plus importante (environ 50 %) est celle de l'État et chacun peut comprendre alors la raison du décalage que nous devons supporter pour relancer les travaux. Dans l'état actuel de l'avancement des dossiers, je pense pouvoir dire, aujourd'hui, sans me tromper, que les appels d'offres seront lancés cette année d'où une reprise concevable du chantier courant 2010.

Enfin, je profite de ce moment privilégié de partager avec vous tous mes idées et nos soucis pour relater un événement heureux que toute une rue de Cheminon a su créer et vivre en communauté.

A l'initiative de quelques bonnes volontés (ils se reconnaîtront, j'en suis sûr), tous les habitants de la rue de Châlons et des environs proches, se sont rassemblés une journée entière pour se parler, partager leurs repas, unir leurs joies, leurs peines. Cette journée de convivialité a été une réussite totale et je veux saluer là le courage et l'intelligence des organisateurs. Je retrouve bien là le véritable esprit Cheminonier, dénué de malice mais empreint de gentillesse et de bonté.

Merci à eux et bon courage à tous pour cette reprise.

À propos du patois : Dans le Cheminons Ensemble N° 7, le court passage « *Entendu à Cheminon en juin* » relatait, en patois, une conversation entre deux jardiniers. Si cet article n'a pas fait couler réellement trop de sueur à nos deux jardiniers, il aura eu le « *mérite* » de faire couler, bien inutilement, beaucoup de salive !

Pour les puristes, les coupeurs de cheveux en quatre (dans le sens de la longueur, cela va de soi), ceux qui s'attachent plus à la forme qu'au fond, nous tenons à leur faire savoir que nos compétences en patois ne nous permettent pas de réaliser ce genre d'article. Aussi, nous les recherchons dans des ouvrages sérieux, qui nous ont été prêtés, et rédigés par des personnes expérimentées !

Voici la référence de l'article des deux jardiniers : « *Façons de parler en Champagne* » *Travaux du Comité du Folklore Champenois – 1979 – Page 32 ; Article rédigé par Mme C. Barrilliot.*

Dire qu'il y a des fautes, est un peu osé puisque le patois n'a pas d'orthographe ni de règles grammaticales et qu'il obéit seulement à la phonétique.

Proverbe : « Il faut tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler ».

Cela peut aussi s'appliquer à la lecture d'un article : le lire sept fois, avant d'en critiquer son rédacteur.

Gabriel PELLETIER.

Parmi les personnages célèbres de Cheminon César Pierre RICHELET est le plus connu. Une rue porte son nom, et une statue du grammairien se trouve sur la place de la mairie. Mais il convient de ne pas oublier Gabriel PELLETIER, le fidèle assistant d'Édouard BRANLY, l'inventeur de la T.S.F. Lui aussi a une rue à son nom dans le haut du lotissement.

Trouver des informations sur lui n'est pas chose aisée. Dans le quid et dans la grande Encyclopédie Larousse en 10 volumes, pas de trace de Gabriel PELLETIER. Sur Internet, un résumé, que nous devons d'ailleurs à Jérôme PAYOT, natif de Cheminon et dont les parents résident rue Gabriel PELLETIER ! Sur tous les autres sites tout est ramené à Édouard BRANLY, c'est au moins la preuve qu'ils étaient associés dans les travaux et c'est une façon indirecte de parler de ce cheminonier célèbre.

Heureusement aujourd'hui, grâce à M. Roger BARRILLIOT, nous avons l'occasion d'en savoir plus Gabriel PELLETIER.

Voici un article remis par M. Roger BARRILLIOT et transcrit inextinso :

Gabriel PELLETIER. Collaborateur d'Édouard BRANLY.

Voici d'abord quelle était l'ambiance dans laquelle il a vécu jusqu'à son service militaire.

Il était le fils d'Auguste PELLETIER qui à Cheminon n'était connu que sous le surnom « Le Tourneur ». Bien longtemps avant qu'il n'effectue chaque matin la tournée du village pour distribuer « Le Petit Journal », dès le petit jour il partait pour Sermaize en prendre livraison au moyen d'un pesant tricycle qu'il devait pousser pour gravir la Collinette et plus péniblement encore au retour dans la côte des Vignes car il était chargé d'un tas de journaux.

Après leur distribution, le tourneur regagnait le local de sa maison dans lequel il rempaillait des chaises, c'était juste en face de l'Asile sous lequel se trouvait un lavoir et où les femmes du pays commentaient les racontars du village au rythme de leurs battoirs.

Ayant passé son certificat d'études Gabriel dut sans doute s'initier au rempaillage des chaises ainsi qu'aux divers travaux des champs. Certes, la lecture et le bricolage devaient l'intéresser tout autrement et je me souviens de cette importante volière qui comportait à l'intérieur des tas d'accessoires originaux dont les oiseaux semblaient se délecter.

Puis ce fut le service militaire qu'il fit au 25^{ème} Régiment d'Artillerie à Châlons et là, au bout de peu de temps notre bricoleur eut l'idée d'un nouveau dispositif améliorant le recul des canons de 75, ce qui lui valut d'avoir en récompense une assez longue permission. Sans doute les ingénieurs de l'armement de l'époque furent-ils vexés de n'y avoir pas pensé.

De retour à la vie civile il fallut trouver une situation à ce « Cheminonier anormal » ... et c'est grâce à son frère aîné, Arthur, curé de Broussy-le-Petit ou le Grand peut être déjà curé de Ville-sur-Tourbe qu'il put entrer comme garçon de laboratoire à l'institut catholique à Paris, et c'était celui du professeur BRANLY de renommée mondiale.

Son travail consistait à entretenir l'état des lieux et le matériel et aussi à transporter sur la table des cours de physique du « Patron » les appareils nécessaires pour les démonstrations aux étudiants.

Se rendant bientôt compte des capacités de son garçon de laboratoire il le garda auprès de lui pour faire fonctionner les appareils, pendant qu'il professait.

Et c'est ainsi que Gabriel, assistant aux cours de Branly, a appris la physique tout en restant garçon de laboratoire. Puis au cours des recherches de Branly, concernant la T.S.F., dont les résultats sont restés célèbres, il fut sans aucun doute amené à lui donner quelques petits « coups de mains » tout en s'instruisant.

Puis ce fut la guerre 1914-1918, c'est alors que le général FERRIÉ, le grand chef de la T.S.F. aux armées qui venait souvent au laboratoire voir Branly embaucha Gabriel au 3^{ème} Génie pour l'avoir à son service.

Ainsi n'allait-il pas regagner le 25^{ème} d'Artillerie où il aurait certainement apprécié l'efficacité de son invention, et constaté à l'usage qu'elle améliorait nettement la rapidité de tir du canon de 75.

Et pendant plus de quatre longues années de séparation j'ai seulement su de lui qu'à certain moment il se trouvait du côté des Dardanelles pour des questions de T.S.F., naturellement !

À son retour de la guerre, Gabriel entra comme ingénieur-conseil à la « Société Grammont », qui, à cette époque se trouvait à Malakoff (Hauts-de-Seine). On y fabriquait des appareils de radio. Étant moi-même dans une usine voisine, nous eûmes alors bien des occasions de nous rencontrer.

Lorsque survint la guerre 39/45, je ne sais quelles difficultés firent que le grand patron de Grammont dut quitter son poste et c'est Gabriel qui exerça pendant un certain temps les

fonctions de Président Directeur Général. Puis ce fut la retraite qu'il passa dans son appartement, dans le 14^{ème} arrondissement, vivant comme toujours, modestement, faisant ses commissions avec un panier et un petit ruban rouge à la boutonnière.

Signé : P. THOMAS.

Celui-ci avait aussi des origines à CHEMINON, c'était un cousin à Gabriel PELLETIER, issu tous deux de la famille THOMAS, une des plus anciennes du village de CHEMINON.

Menu de fête.

À la fin août, fête à CHEMINON. Repas de famille, et pour respecter la tradition ... repas cheminionier. Voici le Menu du jour.

J'sons ben content d'vô avôre tortous tout-là.

Aussitôt qu'j'arons beu l'apéro via c'que j'mangerons :

- Piots panis d'tomates aveu des asperges ed bôu.

- Volailles dô pays arrusées d'vin.

- Haricots verts ou blancs de d'ri cheu nôs

Quelques feuilles dô rû des Forges (mà fayot bien attention y'i ptêt aco quelques piots ver ed'dans)

- Si v'avos encôfaim et qu'vô velo apprecier un pô l'vin y'i do fromage.

- Neige ajallée aveu do piots gataux.

Si ça n'âme assez salé y'i do sô d'avant vô.

Amuso've bien à la fête pa là-bas.

Si v'vlo n'venin souper y'arré quèques piots trucs à déguster.

Et à la revoyotte.

Traduction :

Je suis (nous sommes) bien content (s) de vous avoir tous ici.

Aussitôt que nous aurons bu l'apéritif, voilà ce que nous mangerons :

- Petits paniers de tomates avec des asperges de bois.

- Galettes aux champignons avec des lardons dedans.

- Volailles du pays au vin.

- Haricots vert ou blanc, de derrière chez nous (du jardin).

- Quelques feuilles du rû des Forges (mais faites bien attention, il y a peut-être encore quelques petits vers dedans).

- Si vous avez encore faim et que vous vouliez apprécier le vin, il y a du fromage.

- (Neige gelée) œufs à la neige avec des petits gâteaux.

Si ça n'est pas assez salé, il y a du sel devant vous.

Amusez-vous bien à la fête (par en bas) en bas du village.

Si vous voulez revenir souper, il y aura quelques petits trucs à déguster.

Et au revoir.

Références : Extrait du Bulletin du Comité du Folklore champenois. Année 1977-1978, page 27, article rédigé par Mme C. Barrilliot.

Églises classées : Fierté ou fardeau ?

L'Union du 29 juin 2009.

La plupart des 45 000 églises de France appartiennent aux communes. Une fierté qui peut devenir un fardeau.

Un édifice « classé » monument historique (M H) ou simplement « inscrit » à l'inventaire des monuments historiques par le ministre de la Culture ne peut pas faire l'objet de travaux sans l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, territorialement compétent.

L'« ABF », comme on l'appelle dans le jargon administratif, est le maître d'œuvre. C'est lui qui définit les travaux, les autorise et veille à la qualité de leur exécution.

Les municipalités ne comprennent pas que l'État impose des contraintes sans en assumer leurs conséquences financières. De même pour ceux qui habitent dans un rayon de moins de 500 mètres d'un monument classé. Ils sont astreints, par l'État, à des contraintes d'urbanisme sans compensation, alors que les travaux qu'ils envisagent vont leur coûter davantage.

Que reprochent les communes ?

L'État oblige les communes à faire réaliser des travaux par des entreprises qui sont agréées par les Monuments Historiques mais qui sont beaucoup plus chères et beaucoup moins disponibles que les petites entreprises qui pourraient dans certains cas, faire aussi bien le travail. Comme les entreprises agréées sont « surbookées », il faut protéger les édifices avec des bardages en attendant. C'est encore un surcoût. Or, tous ces surcoûts sont loin d'être compensés par les subventions que l'État peut accorder.

Pourquoi ?

L'État n'a plus d'argent et le budget de la culture n'est pas nécessairement prioritaire en période de crise. Les budgets des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ont le plus souffert des difficultés du Budget de l'État.

Propositions de nombreux maires de France.

Remettre la législation à plat. Il faudrait revoir la liste des bâtiments classés. N'a-t-on pas classé parfois trop facilement ou trop vite de crainte d'une destruction définitive ? Tous les bâtiments actuellement classés le méritent-ils ? Par ailleurs, ne peut-on pas utiliser des matériaux et des techniques moins onéreuses sans altérer la qualité des édifices classés ? « La charpente de la cathédrale de Reims n'a pas été refaite en chêne après sa destruction pendant la première guerre mondiale, mais en béton ».

Interview de M. Yves DETRAIGNE, Sénateur-maire de Witry-les-Reims et président de l'association des maires de la Marne.

L'Union : Qu'est-ce qui vous a poussé à dénoncer auprès du gouvernement l'incohérence de l'État à propos des bâtiments classés et des églises en particuliers ?

M. Yves Detraigne : Le maire d'un village m'a écrit parce qu'il doit remettre d'urgence en état la toiture de son église classée et la couverture de sa mairie toute proche. Des fuites provoquent des dégradations. Pour l'église, les Bâtiments de France lui ont répété ce qu'ils lui avaient déjà dit l'an dernier : « Son dossier ne pourrait pas être traité, les aides de l'État étant épuisées ». Il lui faudra donc renouveler cette demande en 2010, pour la troisième année consécutive. En attendant, ça fuit toujours ! Pour la mairie, qui n'est pas classée, mais qui se trouve dans le périmètre de l'église, l'architecte des Bâtiments de France impose à la municipalité le devis le plus onéreux avec de l'ardoise plutôt que de la tuile en invoquant une « meilleure intégration dans le milieu proche ».

L'union : Qu'en tirez-vous comme conclusion ?

M. Yves Detraigne : Que le patrimoine municipal est mieux entretenu lorsqu'il ne compte pas de monument classé. Car la politique des Bâtiments de France conduit les communes à repousser souvent les travaux indispensables.

Conclusion : Ce n'est pas toujours facile financièrement pour une commune d'entretenir un édifice classé. L'État tâche de compenser par des subventions le surcoût de travaux entraîné par le classement qui nécessite des matériaux et un savoir-faire de qualité pour maintenir en état un bien considéré comme remarquable. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Le principe du classement d'un monument par l'État, c'est de le protéger et de le sauvegarder, car il est considéré comme un témoin indispensable au titre de l'histoire de l'art ou comme lieu de mémoire.

Cependant, imposer des efforts aux riverains alors que le monument classé n'est pas forcément restauré, faute de moyens par l'État, n'est pas facile à faire admettre aux administrés concernés.

Concours des villes et villages fleuris 2009. Canton de Thieblemont-Faremont.

Tableau d'excellence départementale 2009.

Dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuris 2009 du département de la Marne :

2^e Catégorie : Communes à population comprise entre 301 et 1000 habitants.

1^{er} CHEMINON.

2^e VAUCLERC.

3^e THIEBLEMENT-FAREMONT.

Catégories particulières.

1^e Catégorie : Maison avec grand jardin superficie supérieure à 500 m².

1^{er} Mention bien. M. et Mme PARTY Jim 27, rue René Connesson.

2^e Catégorie : Maison avec petit jardin superficie inférieure à 500 m².

1^{er} Mention bien. M. et Mme DIGARCHER Jean-Pierre 3, rue Connesson.

3^e Catégorie : Maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique.

Grand Prix d'Honneur : M. et Mme COCHON George, rue Basse.

2^e M. et Mme PEROT André 21, rue Basse Cheminon.

Nos peines et nos joies.

Décès : Le 7 août Mme Georgette LOUIS née CABRILLON.

Naissances : Le 20 juillet, Nolan LEGLAIVE, Fils de Yonni LEGLAIVE et Nathalie SUFIN.

Le 12 septembre, Timéo PETITPRÊTRE,

Fils de Virgil PETITPRÊTRE et Lætitia PARISOT.

Mariages : Marc BURDAL et Sophie CIAUX le 27 juin 2009.

Arrivées :

M. et Mme DUPANLOUP Franck et Marlène et leur fille Emma ; 3, rue Gabriel Pelletier.

M. LAAGE Hervé et Mlle THOMAS Aurélie ; 56 rue Haute.

M. MOTELET Anthony et Mlle DIEUDONNÉ Noémie ; 8, rue de Trois-Fontaines.

M. WODZYSKI Gérard et Mme CAILLEUX Lætitia ses fils Valentin et Antonin.

6, rue de l'Abbaye.

Le saviez-vous.

« C'est un bleu » ceux qui ont accompli leur service militaire connaissent bien ce mot.

Un bleu, c'est un soldat ayant peu de temps d'armée. Ce terme provient de la période révolutionnaire pendant laquelle les soldats de l'ancienne armée du roi avaient encore les uniformes blancs, alors que les conscrits, les nouveaux soldats de la révolution, « les sans culottes » étaient vêtus de tissus bleus. Sans beaucoup d'expérience militaire, ils étaient désignés, avec ironie, par l'expression : « C'est un bleu ! »

Relevé des compteurs d'eau :

Les employés municipaux passeront dans les habitations les 6 et 7 octobre 2009 afin de procéder aux relevés annuels des consommations d'eau.

Bibliothèque municipale :

Durant les travaux effectués à la mairie la bibliothèque est transférée au-dessus de l'école.

Entrée : porte de gauche, dans la cour partie basse.

Les permanences seront assurées comme d'habitude : les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 14h00 à 15h00.

Prochaine ouverture : le samedi 3 octobre 2009.

La Vie des Écoles :

JUIN 2009 - LES RESULTATS SCOLAIRES.

BREVET DES COLLEGES.

BRASTEL Dylan // BRIOLAT Benjamin // NEMARD Mathilda // PAROT Amandine.

B.E.P.

KESSLER Benjamin (cuisinier) // PETIT Laetitia (carrières sanitaires et sociales)
PAROT Damien (électrotechnique) // RICHARD Valentin (électrotechnique)

BAC PROFESSIONNEL

BRASTEL Nicolas

BAC TECHONOLOGIQUE

BRIOLAT Guillaume

CASTELLO Justine

RENTREE SCOLAIRE 2009.

La rentrée scolaire s'est effectuée le jeudi 3 septembre 2009 pour
58 enfants à l'école de CHEMINON (dont 11 de TROIS FONTAINES) et
18 enfants à l'école de TROIS FONTAINES (dont 15 de CHEMINON).

Nous retrouvons cette année :

- Mme Natacha COCHENER, Directrice, avec 21 élèves de très petite section, petite section et moyenne section (enfants de 2 à 4 ans) - Une seule classe de Maternelle cette année.
- Mme Aurore GUERARD, avec 21 élèves de grande section et C.P.
- Mme Hélène HENRY, avec 16 élèves de C.E.1 et C.E.2 - Les élèves de C.E.2. restent de nouveau à CHEMINON)

- Mme Sophie DEVOS, Directrice, accueille 18 élèves de C.M.1 et C.M.2 à l'école de TROIS FONTAINES.

Les M.A.P. (Modules d'Aides Personnalisées) sont reconduits cette année, le mardi et le jeudi ainsi que l'accompagnement éducatif, le lundi et le vendredi entre 17 et 18 h. Ces créneaux sont proposés aux enfants et laissés à l'appréciation des parents.

LES TRAVAUX D'ETE A L'ECOLE.

Les grilles de l'école ont été « rafraîchies » ainsi que le préau et les trois façades restantes de la cour.

La classe de Mme HENRY (classe indépendante dans la cour) s'est parée de jolies couleurs donnant sûrement envie aux élèves d'y entrer...

Un garde-corps a été installé le long des escaliers de la cour pour éviter si possible les chutes (le tunnel jugé dangereux a été déposé).

LES ENTREES en 6^e au Collège Louis Pasteur à SERMAIZE.

BILLOT Lilian.

COUVREUX Amandine et Camille.

La Commune leur a remis un dictionnaire pour marquer leur entrée au collège.

LYCEE FRANCOIS 1^{er}

Cette année un transport scolaire est assuré pour le Lycée de VITRY LE FRANCOIS, 7 élèves l'empruntent chaque jour..

Les coûts prévisionnels des gros travaux du village :

Actuellement des travaux sont en cours dans le village. Ils étaient nécessaires et donc programmés au budget 2009.

Les chemins : L'état des chemins communaux et des fossés laissait à désirer et il était urgent d'en débiter des travaux de réfection : Chemin de La Renaual, de l'Abbaye a été entrepris : coût 70 000 € ≈.

Les halles : Les halles ne sont pas « classées », heureusement pour les coûts ! La toiture a été remise en état avant la fête, il reste encore à sécuriser les piliers de soutènement de l'ensemble. Cela sera effectué dans les semaines à venir. Coût : 45 000 € (20 à 25 % de subv.)

La mairie : La loi 2005-102 du 11/02/2005 fixe les obligations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées en ce qui concerne la voirie, les transports et les établissements recevant du public (ERP). La salle polyvalente, la mairie, la poste (qui est en conformité avec la loi) le « Goulet » sont des ERP.

Les travaux entrepris à la mairie tiennent compte des obligations fixées par la loi. Détail et explications seront donnés dans le Cheminons N° 9. Coût ≈ 100 000 €.

*La commission info : Marie France BOYER—Anne Marie CHAMOURIN
Françoise PEROT—Michel MELIN.*